

RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE BO-BE MANŒUVRE- BS-HO-HOV-BF-HF

Objectifs

- Permettre aux personnels habilités de se maintenir au niveau sur les risques électriques par rapport à l'évolution de la nouvelle norme UTE NFC 18-510 décret n°2010-1118.

Public concerné

Personnel ayant déjà une formation initiale aux risques électriques – La CARSAT et l'INRS préconisent un recyclage tous les 3 ans

Prérequis

Afin de suivre au mieux l'action de formation, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant :

- Parler, lire et écrire français
- Etre apte au travail dans son activité professionnelle

Accès des personnes en situation de handicap :

- Sur demande (contact de notre référent handicap).

Durée de la Formation : 1 jour, soit 7 heures de formation

Moyens pédagogiques, techniques, d'encadrement, de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- La formation sera assurée par un formateur, spécialiste technique et pédagogique.
- Formation théorique et participative axée sur l'échange «formateur-professionnels».
- Études de cas pratiques en salle.
- Remise d'un fascicule support de travail et de ressources réglementaires.
- L'organisation de la journée ainsi que l'application des règles de sécurité seront assurées par le formateur.
- La signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur permettra le suivi de l'exécution de la formation.
- L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée par un QCM et un cas pratique en fin de formation.

Durée de validité 3 ans, puis recyclage

CONTENU PEDAGOGIQUE

Partie théorique

1. Statistiques des accidents de travail et d'origines électriques
2. Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
3. Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
4. Ouvrage ou installation : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
5. Zone d'environnement et leurs limites
6. Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
7. Prescription de sécurité associée aux zones d'environnement et aux opérations
8. Protection collective : mesures équipement et signalisation
9. Equipement de travail utilisés (échelles, outils à main...) risque et mise en œuvre
10. Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
11. Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
12. Habilitation indice 0 : limite, analyse des risques et mesures de prévention
13. Limite de l'habilitation BS
14. Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
15. Equipement de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
16. Mise en sécurité d'un circuit pré-identification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension
17. Mesure de prévention à appliquer lors d'une intervention BT élémentaire
18. Procédures de remplacement / raccordement et instructions de sécurité associées.

Partie pratique

- Travaux pratiques sur installations basse tension type : domestique, tertiaire



Pour la partie pratique, le stagiaire devra avoir ses équipements de protection individuelle (à minima écran facial, gants isolants, dispositif de vérification d'absence de tension VAT).